

*Code criminel***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

La Chambre passe à l'étude du bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers et la loi sur les prisons et les maisons de correction, dont le comité permanent de la justice et des affaires juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a eu l'occasion de parcourir les trente-neuf motions inscrites au *Feuilleton* et est maintenant disposée à affirmer qu'elle n'a vu aucun empêchement du point de vue de la procédure à l'étude des seize premières au moins. Pour que la Chambre ait assez de matière à débattre aujourd'hui, je propose tout d'abord de regrouper ces seize premières motions, ce qui me donnera le temps d'étudier les autres.

La motion n° 1, inscrite au nom du député de Moose Jaw (M. Neil) est recevable et pourra au besoin faire l'objet d'un vote distinct. La motion n° 2, inscrite au nom du député de Palliser (M. Schumacher), fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés. Les motions n°s 3, 4, 5 et 6 pourraient être regroupées et le vote portant sur la motion n° 3 pourra, au besoin, décider également des motions n°s 4, 5 et 6. Les motions n°s 7 et 10 peuvent être regroupées aux fins du débat, et le vote sur la motion n° 7 décidera aussi de la motion n° 10. Les motions n°s 8 et 9 devraient être étudiées ensemble et le vote sur la motion n° 8 vaudra aussi pour la motion n° 9. La motion n° 11 sera étudiée et jugée séparément. Les motions n°s 12, 13 et 14 pourraient être débattues ensemble, et le vote sur la motion n° 12 décidera des motions n°s 13 et 14. Les motions n°s 15 et 16 seront regroupées aux fins du débat mais feront l'objet de votes séparés au besoin.

Si des députés ont des observations à faire, je serai heureux de les entendre maintenant.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne trouve rien à redire au groupement, mais j'aimerais faire une suggestion relativement à mes propres propositions d'amendements. Celles-ci, au nombre de 4, portent sur la partie de la loi qui a trait aux armes à feu. Les motions n°s 6, 11 et 13 traitent du fardeau de la preuve et en chargent l'accusé plutôt que la Couronne. Si elles étaient groupées, elles constitueraient un ensemble convenable. J'en ai discuté avec le député de New Westminster (M. Leggatt) et il est d'accord avec moi. Ainsi, pour en revenir à mes propositions d'amendements, les motions n°s 6, 11 et 13 pourraient être groupées; et ma motion n° 25, qui traite des décrets du conseil, pourrait être débattue séparément.

J'aimerais faire une autre proposition. Le député de Palliser (M. Schumacher) est absent. J'ai tenté de le joindre ce matin

[M. l'Orateur.]

dans sa circonscription, mais je n'ai pas réussi. La plupart des propositions d'amendements ont été formulées à l'étape du comité, et certaines n'ont été défaites que par huit voix contre neuf. Il y en a une que le ministre aurait peut-être acceptée si elle avait été rédigée un peu différemment. Je propose donc que toutes les propositions d'amendements inscrites au nom du député de Palliser soient laissées de côté aujourd'hui. La Chambre devrait procéder maintenant à l'étude de mes motions et de celles du député de New Westminster, comme l'a proposé le député de Moose Jaw (M. Neil). Pour les étudier toutes, elle aura sûrement besoin de la majeure partie de la journée. Il se peut qu'après avoir mûrement réfléchi, le député de Palliser estime qu'il a vraiment formulé un bien grand nombre de propositions d'amendements et qu'il décide d'en retirer quelques-unes. Je vois que le député de Dauphin (M. Ritchie) est présent. Nous pourrions donc étudier ses amendements si les sujets viennent à manquer, mais je demanderais que les motions n°s 6, 11 et 13 soient groupées aux fins de la discussion.

Et puisque le débat portera sur ces trois motions à la fois, j'aimerais que l'on m'accorde un peu plus que les 20 minutes habituelles, au besoin. Je ne ferai donc qu'une seule intervention, mais je traiterai, bien sûr, de trois parties différentes du bill. Deux de mes trois amendements portent sur les dispositions relatives à la réglementation des armes à feu; la troisième porte sur un autre sujet, l'écoute électronique, que je pourrai aborder un peu plus tard.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois savoir, monsieur l'Orateur, ce que veut le député, mais comme il s'est référé au *Feuilleton* de lundi dernier et que c'est aujourd'hui jeudi, il n'a pas les bons numéros. Je crois qu'il s'agit plutôt de la motion n° 7, et non de la motion n° 6. S'agit-il bien des motions n°s 7, 11 et 13?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me suis référé au *Feuilleton* de lundi dernier quand j'ai préparé mon intervention, et je constate que les numéros sont différents au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je crois que le député a raison à cet égard.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quels numéros portent donc les motions que le député veut voir mettre en discussion?

● (1120)

M. l'Orateur: A l'ordre. Quoi qu'il en soit, si j'ai bien compris le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), il a inclus dans son groupe la motion n° 1 inscrite au nom du député de Moose Jaw (M. Neil). Si je fais erreur, en traitons-nous séparément?

M. Woolliams: Oui, séparément, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Il est donc proposé que la motion n° 1, inscrite au nom du député de Moose Jaw, soit étudiée séparément, puis, lorsque nous en arriverons à la motion n° 7, sauf erreur, que les motions n°s 7, 11 et 13 soient débattues ensemble.